

# Sept territoires qui conjuguent sobriété et biodiversité : découvrez le palmarès du concours Capitale Française de la Biodiversité



Sept communes et intercommunalités françaises sont récompensées pour leur action en faveur de la biodiversité sous l'angle de la sobriété. Limiter l'artificialisation ou la pollution lumineuse, gérer moins intensivement des espaces verts ou naturels, protéger les rivières et zones humides ou encore favoriser une agriculture bio locale : ce sont les actions des communes d'Aureille, Montbazin, Mouans-Sartoux, Saint-Médard-en-Jalles, Nantes, de la communauté de communes du Pays Fléchois, et enfin de la communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges élue Capitale française de la Biodiversité 2024.

Ce palmarès a été établi par le Comité Scientifique et Technique du concours, réuni le 4 juillet 2024, sur la base de 10 visites de terrain sélectionnées parmi 50 candidatures déposées.

[Découvrez le palmarès](#)

Un recueil d'une soixantaine d'actions exemplaires illustrant le thème « Sobriété & Biodiversité » et issues des collectivités participantes, sera publié à l'automne 2024.

[Voir les recueils d'actions des éditions précédentes](#)

Cinq ateliers de témoignages et de partage d'expériences des lauréats et participants de cette édition 2024 du concours Capitale française de la Biodiversité seront proposés dans le cadre du 4<sup>e</sup> [colloque national des Atlas de la biodiversité communale](#) qui se déroulera du 5 au 7 novembre à Strasbourg.

L'édition 2025 du concours Capitale française de la Biodiversité ouvrira cet automne : communes et intercommunalités françaises seront invitées à candidater jusqu'au 28 février 2025 sur [www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr) afin de faire connaître et valoriser leurs réussites autour du thème « Culture(s) & Biodiversité ».

Liens utiles

[Plus d'infos sur www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)